



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DU 5 JUILLET 2021

Le 5 juillet 2021 à 18h30, les membres du Conseil Municipal de Lalheue, convoqués conformément à la loi, se sont réunis en séance ordinaire à la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Christian CRETIN, Maire.

Date de convocation : 29 juin 2021

Etaient présents : Christian CRETIN, Josiane MINCK, Magali MULLER, Céline NECTOUX, François POIRIER, Marinette PUECH, Marc ROBERT.

Absent ayant donné pouvoir : Arnaud TOUZOT à Christian CRETIN.

Excusé : Sylvain BERTHIER.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Céline NECTOUX.

Effectif légal du Conseil municipal : 11

Conseillers présents ou représentés : 8

Membres en exercice : 9

Votants : 8

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le compte rendu de séance du 17 mai 2021.

1. **FONDS SOLIDARITE LOGEMENT – PARTICIPATION 2021**

Le Fonds Solidarité Logement est un outil du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Défavorisées qui offre la possibilité d'accorder des aides aux personnes rencontrant des difficultés pour l'accès et le maintien dans le logement.

La participation financière de la commune est calculée sur la base de la population totale de la collectivité multipliée par 0.35 € par habitant.

Au 1^{er} janvier 2021, la Commune de Lalheue compte 396 habitants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'OCTROYER une aide financière au dispositif du Fonds Solidarité Logement au titre de l'exercice 2021 pour un montant de 138.60 euros.

Questions et Informations diverses

- **Marché de travaux voirie : route de la Ferté**

Le Maire rappelle que la loi n°2020-1525 d'accélération et de simplification de l'action publique du 7 décembre 2020 a relevé le seuil des marchés publics de travaux sans formalités préalables à 100 000 € HT jusqu'au 31/12/2022.

La commune n'a aucune obligation de publicité, ni de mise en concurrence. Elle peut contacter une ou plusieurs entreprises directement par téléphone, e-mail ou courrier. Elle doit, toutefois, veiller à respecter les règles de la commande publique, c'est-à-dire choisir l'offre la plus pertinente, faire une bonne utilisation des deniers publics et ne pas contracter systématiquement avec une même entreprise lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin (article 142).

Le Maire rappelle également qu'en vertu de la délibération du 3 juillet 2020, le Conseil lui a délégué en vertu des articles L 2122-22 et L 21122-23 du code général des collectivités territoriales, le pouvoir de prendre un certain nombre de décisions pour la durée de son mandat, dont celle de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Les travaux de voirie envisagés sur le Buisson Roncin, validés par le Conseil municipal par délibérations du 14 décembre 2020 et du 23 janvier 2021, ont été estimés à 65 110 € par le cabinet d'études. Les crédits ont été inscrits au budget prévisionnel 2021 voté par délibération du 12 avril 2021.

Par conséquent, aucune délibération n'est exigée pour formaliser l'autorisation de signer le marché avec l'entreprise qui sera retenue.

M. POIRIER, adjoint en charge du projet, présente à l'assemblée les 3 offres réceptionnées :

- Entreprise DESSOLIN : 61 363 € HT
- Entreprise DBTP : 52 152 € HT
- Entreprise LAMBERT Franck : 46 077 € HT

Le Conseil municipal, après examen, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés, de retenir l'offre de l'entreprise LAMBERT pour un montant de 46 077 € HT.

Un devis complémentaire a été sollicité auprès de l'entreprise Tournusienne de marquage (TDM) pour la matérialisation au sol des deux passages piétons et le rétrécissement de la chaussée. Le montant du devis s'élève à 1 480 € HT. Mme PUECH suggère de rajouter la limitation de vitesse à 50 afin d'inciter les automobilistes à lever le pied.

M. le Maire précise qu'une permission de voirie devra être déposée 2 mois en amont des travaux. Le chantier ne pourra être engagé sans accord préalable du Département. Le démarrage des travaux est projeté pour fin septembre, début octobre.

• **Points sur les autres projets en cours et à venir**

- La réfection du parking du quart rameau sera réalisée au cours de l'été.
- Réunion SYDESL de recensement des besoins des communes le 22 juillet : M. POIRIER proposera l'étude de l'enfouissement des réseaux électriques basses tensions et téléphoniques sur la place du village.
- Un problème d'évacuation des eaux usées a été détecté dans le réseau qui passe derrière les habitations de la rue des Brenots. Un passage caméra sera réalisé au cours de l'été par une entreprise spécialisée dès que les sols seront portants.
- La clôture du cimetière (côté pré) et le démoussage des toits de l'Eglise seront réalisés courant octobre.

M. le Maire rappelle que la collecte de dons pour le mur du cimetière s'est définitivement clôturée le 1^{er} juillet. Le montant s'élève à 6 160 €, dont un abondement de 1 000 € par la fondation.

- Dès la rentrée, M. POIRIER, M. TOUZOT et M. CRETIN saisiront l'agence technique départementale pour démarrer l'étude de rénovation de l'école du quart rameau.
- Au vu du contexte sanitaire, la commune préfère annuler le feu d'artifice et le repas des aînés (remplacé par des colis).
- Un sapin au Buisson Roncin et un platane au city stade seront plantés à l'automne. Un devis sera sollicité auprès de l'entreprise Blanchard.
- Mme MULLER et Mme MINCK proposent de renouveler la vente de sapins en fin d'année. Pas de distribution en porte-à-porte, la vente sera organisée sur la place le dimanche 5 décembre.
- Fêtes de fin d'année : le Maire propose d'organiser un Noël pour les enfants le 18 décembre, animé par une comédienne professionnelle.

• **Autres points divers (comptes-rendus de réunions...)**

- Suite aux élections, le Maire informe qu'il a remis une bouteille à chaque participant non élu du bureau de vote en remerciement.
- Syndicat des eaux : une 3^{ème} relance sera effectuée auprès des services techniques pour récupérer les deux bouches à clés manquantes sur la route de la chapelle et la route de Laives.
- Plan local d'urbanisme intercommunal : Des réunions publiques seront organisées en 2022 pour présenter le projet aux habitants avant le lancement de la phase des enquêtes publiques. Si tout se poursuit bien, le PLUi devrait être en vigueur fin 2022-début 2023.
- SIVOS : A la rentrée, on dénombre 142 élèves sur le RPI (regroupement pédagogique du val de Grosne), dont 5 GS et 9 CP à l'école du quart rameau, 7 CE1 et 11 CE2 à l'école du quart goin. Une ATSEM sera dédiée à 100 % à l'école du quart rameau.
- Transport scolaire Chalon/Lalheue : La demande de la commune pour la création d'un point d'arrêt est conditionnée par un nombre minimum de 4 lycéens allant sur Chalon avec des options non existantes sur un lycée à Tournus. A ce jour, la commune comptabilise un minimum de 6 lycéens. La demande est toujours en cours d'instruction par la Région.

Prochaine séance : lundi 6 septembre 2021 à 18h30.

La séance est levée à : 20h15

SIGNATURES - Procès-verbal du Conseil municipal du 5 juillet 2021

Excusé Sylvain BERTHIER	Magali MULLER	Marinette PUECH
Christian CRETIN	Céline NECTOUX	Marc ROBERT
Josiane MINCK	François POIRIER	Pouvoir à Christian CRETIN Arnaud TOUZOT